

Pour citer cet article :

Ferrari (A.) & Pecorari (F.), 2019, « La ponctuation », in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne : <http://encyclogram.fr>.

DOI: <https://nakala.fr/10.34847/nkl.37a89r2b>

1. DÉLIMITATION DU DOMAINE

On peut donner de la ponctuation une définition large ou une définition étroite (Catach 1994 : 6-9). Dans le premier cas, son extension coïncide avec l'ensemble des dispositifs de la mise en page du livre, du journal etc. : en ce sens, elle comprend « les signes, mais aussi tous les procédés typographiques de mise en valeur du texte, titres, marges, choix des espaces et des caractères, et au-delà agencement général des chapitres et façonnement du livre » (p. 7). Dans le deuxième cas, la ponctuation se limite à désigner les signes paragrammatiques étroitement liés à l'écriture, caractérisant d'un côté le mot (blancs et majuscules de mots, point abrégatif, trait d'union et de division, apostrophe) et de l'autre côté la phrase et le texte (virgule, point-virgule, deux-points, point, point d'interrogation, point d'exclamation, parenthèses, tirets simple ou double, guillemets). Ces signes de ponctuation au sens étroit du terme présentent une série de caractéristiques qui les opposent aux signes de ponctuation au sens large du terme : « ils sont intérieurs au texte, apparaissent de façon linéaire, ils sont communs au manuscrit et à l'imprimé et font partie (en principe) du message linguistique du scripteur » (p. 8).

Nous concentrerons ici notre attention sur le deuxième groupe, celui des signes de ponctuation proprement dits, dont la pertinence est de l'ordre de la phrase et du texte, et en ce qui concerne l'usage nous accorderons une place privilégiée à la ponctuation moderne et nous ne traiterons que de la ponctuation « noire », laissant de côté la ponctuation blanche théorisée par Favriaud 2011a.

La ponctuation est aussi l'affaire des éditeurs et des typographes, qui interviennent beaucoup, notamment – mais pas seulement – pour l'édition des textes anciens et classiques. Cet aspect est traité de manière exemplaire dans le mélange intitulé *À qui appartient la ponctuation ?*, auquel nous renvoyons (Defays/Rosier/Tilkin 1998).

Les signes de ponctuation qui seront au centre de l'analyse proposée sont la virgule, le point-virgule, les deux points, le point, le tiret simple ou double, les parenthèses, les points de suspension, le point d'interrogation, le point d'exclamation, les guillemets, l'alinéa.

2. CODIFICATION DE LA PONCTUATION MODERNE

Les règles d'usage de la ponctuation moderne sont décrites de manière complète et détaillée dans *Le Bon Usage* de Goosse/Grevisse (= BU), qui a été consulté dans sa 16^{ème} édition, publiée en 2016. Dans cette grammaire, on attribue à la ponctuation une substance prosodique-syntaxique : on nous dit en effet qu'elle coïncide avec « l'ensemble des signes conventionnels servant à indiquer, dans l'écrit, des faits de la langue orale comme les pauses et l'intonation, ou à marquer certaines coupures et certains liens logiques » (p. 126). Les deux aspects – prosodie et syntaxe – ne s'organisent pas toujours de manière cohérente dans la description. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la virgule, on nous dit tout d'abord qu'elle « marque une pause de peu de durée à l'intérieur de la phrase » (p. 135), mais en fait on la décrit en se référant à des grandeurs de caractère syntaxique : on distingue l'usage de la virgule avec termes coordonnés, avec termes subordonnés et avec termes libres.

La description attribuée aux différents signes de ponctuation s'articule dans un ensemble de règles générales et de cas particuliers, qui sont parfois accompagnés de remarques sur des questions spécifiques (typographiques, historiques etc.). Nous présenterons ici tout d'abord les aspects principaux des emplois attribués aux différents signes ; nous nous concentrerons ensuite sur le cas de la virgule dans les structures coordonnées, qui montre bien le caractère détaillé des analyses proposées dans *Le Bon Usage*, ainsi que la combinaison de données syntaxiques et prosodiques auxquelles la description fait appel.

2.1. Les signes de ponctuation dans Le Bon Usage

2.1.1. Le point

Selon *Le Bon Usage*, le point « a pour fonction normale d'indiquer la fin de la phrase » (p. 129). Aux cas réguliers comme le suivant, où chaque point clôt une phrase verbale :

- (1) En Jeanne d'Arc se reflète un village lorrain. Il est possible qu'elle soit celtique. Elle est sûrement catholique. [...] (Barrès, *BU* § 119)

les auteurs ajoutent des cas particuliers où le point est employé au milieu de la phrase pour des raisons de mise en relief :

- (2) Montélimar et surtout Romans ont aussi quelques mots à dire. Et lourds de sens. (Le Roy Ladurie, *BU* § 119)

ou avec une phrase averbale syntaxiquement indépendante de ce qui précède :

- (3) Angers. Cinq minutes d'arrêt. Sa cathédrale Plantagenet. Sa maison d'Adam. (Bazin, *BU* § 119)

2.1.2. Le point d'interrogation et le point d'exclamation

Le point d'interrogation et le point d'exclamation sont traités comme des variantes modales du point : le premier « s'emploie à la fin d'une phrase interrogative » (p. 130) et

le second « se met à la fin d'une phrase exclamative ; [...] optative, – ainsi qu'à la fin d'une phrase injonctive ou même [...] énonciative prononcées avec une force particulière » (p. 134) :

- (4) Cette jeune fille [...] m'avait-elle vu au moment où le rayon noir émané de ses yeux m'avait rencontré ? [...] (Proust, *BU* § 120)
- (5) Je l'entendais dire tout bas en sanglotant : « Oh ! la canaille ! la canaille ! » (Daudet, *BU* § 123)
- (6) Que ma route soit libre enfin, que je puisse enfin être heureux ! (Mauriac, *BU* § 123)
- (7) Elle cria : « Entrez ! » (Maupassant, *BU* § 123)
- (8) Je vais à la pêche avec toi ! cria-t-il. (Colette, *BU* § 123)

2.1.3. La virgule

La virgule est décrite de manière très détaillée, en distinguant les cas dans lesquels elle articule des structures coordonnées, des structures subordonnées et des termes dits « libres ». Nous nous occuperons de manière détaillée du premier cas dans le paragraphe suivant. Pour ce qui est de la virgule dans les structures subordonnées, *Le Bon Usage* nous dit qu'elle est employée régulièrement pour marquer des éléments pourvus d'une valeur explicative, comme par exemple les appositions et les relatives non déterminatives :

- (9) Saint-Malo, riche cité de pierre, ramassée sur son île entre ses nobles remparts, était vers 1740 une ville prospère, vigoureuse et hardie. (Maurois, *BU* § 126)
- (10) Bérénice, qui attendait son amie de Nîmes, ne tarda pas à nous quitter. (Barrès, *BU* § 126)

Les propositions adverbiales demandent en général une virgule, mais il y a des exceptions liées à l'étroitesse de la connexion entre subordonnée et principale, comme dans le cas suivant :

- (11) Il est tombé parce que le chemin est glissant. (*BU* § 126)

La virgule est généralement employée aussi quand l'élément adverbial apparaît en position initiale :

- (12) Dans les champs, c'était une terrible fusillade. (Daudet, *BU* § 126)
- (13) S'il pensait me mortifier par cette pratique, il y a pleinement réussi. (Duhamel, *BU* § 126)

Même dans ce cas on peut toutefois avoir des exceptions, par exemple si l'élément adverbial est bref :

- (14) Alors nous réentendrions la voix qui ne se confond avec aucune autre voix. (Mauriac, *BU* § 126)

Pour ce qui est du cas où la virgule articule des termes libres (vs subordonnés), le Grevisse nous dit que ce signe est toujours présent ; on propose l'exemple du vocatif :

- (15) Sois sage, ô ma Douleur, et tiens-toi plus tranquille. (Baudelaire, *BU* § 127)

Après avoir traité la coordination, la subordination et les termes libres, l'auteur s'interroge sur l'emploi de la virgule avec des syntagmes étroitement liés du point de vue syntaxique, comme le sujet et le prédicat. On nous dit que dans ces cas la virgule est à éviter, à moins que le sujet soit très long ou qu'il ait la forme d'un pronom personnel tonique :

- (16) La foudre que le ciel eût lancée contre moi, m'aurait causé moins d'épouvante. (Chateaubriand, *BU* § 128)
- (17) Elle fit un pas vers la porte. Lui, bondit. (Courteline, *BU* § 128)

2.1.4. Le point-virgule

Le point-virgule est caractérisé par une dualité syntaxique, qui lui permet d'être utilisé dans une phrase entre éléments coordonnés longs (surtout en présence de virgules à l'intérieur de ceux-ci), ou bien entre phrases syntaxiquement autonomes mais associées du point de vue logique :

- (18) L'acte de décès contiendra les prénoms, nom, âge, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée ou veuve ; [...]. (Code civil, *BU* § 129)
- (19) Un paysage pourra être beau, gracieux, sublime, insignifiant ou laid ; il ne sera jamais risible. (Bergson, *BU* § 129)

2.1.5. Les deux points

En ce qui concerne les deux points, la description du *Bon Usage* abandonne le point de vue strictement prosodique-syntaxique pour s'aventurer dans le domaine de la sémantique. Le signe peut avoir deux fonctions. Il peut « annonce[r] la citation d'un texte » (p. 142), avec l'accompagnement des guillemets :

- (20) Tout le monde aussitôt se demandait : « Une visite, qui cela peut-il être ? » (Proust, *BU* § 130)

Ou bien il peut signaler un lien sémantique entre deux unités linguistiques, en annonçant « l'analyse, l'explication, la cause, la conséquence, la synthèse de ce qui précède » (p. 142) :

- (21) Moi, j'étais ravi : ma triste condition imposait le respect, fondait mon importance. (Sartre, *BU* § 130)

2.1.6. Les points de suspension

Les points de suspension ont plusieurs fonctions, liées à la reproduction d'un tour de parole ou à la construction du texte par le scripteur. Ils peuvent, par exemple, signaler « qu'une phrase [...] est laissée inachevée [...] à la suite d'une cause extérieure » (p. 142), ou que le locuteur construit son message en hésitant :

- (22) « [...] J'ai au contraire tout à fait évolué ces temps-ci et, au fond, je... » / « Oh, dit-elle avec un mépris écrasant, des changements intellectuels ! [...] » (Sartre, *BU* § 131)
- (23) Je tiens quand même à vous dire que je regrette d'avoir soutenu... avec acharnement, avec entêtement... avec colère... oui, bref, bref... j'ai été stupide. (Ionesco, *BU* § 131)

Mais les points de suspension peuvent aussi indiquer « une sorte de prolongement inexprimé de la pensée » (p. 143) du scripteur :

- (24) J'ai rêvé dans la Grotte où nage la Sirène... (Nerval, *BU* § 131)

2.1.7. Les parenthèses

Les parenthèses « s'emploient surtout pour intercaler dans un texte une indication accessoire » (p. 145), qui peut être grammaticalement dépendante ou indépendante de la phrase hôte :

- (25) Mais il découvre (lentement) que c'est plutôt autrui qui troublait le monde. (Deleuze, in *Bon Usage* 2016¹⁶ : § 132)
- (26) Waldeck, qui est un peu artiste (il peint à l'aquarelle), un peu rêveur (il pêche à la ligne), affiche dans toutes ses occupations la nonchalance [...] (Barrès, in *Bon Usage* 2016¹⁶ : § 132)

2.1.8. Les guillemets

En ce qui concerne leur graphie, les guillemets peuvent prendre la forme française « », anglaise “ ”, américaine " " ou d'apostrophe simple ‘ ’ : à ce propos, *le Bon Usage* recommande l'usage des guillemets français, sauf dans le cas d'une citation insérée dans une autre citation. Du point de vue de leur fonction, les guillemets servent surtout à marquer le discours direct :

- (27) Un agent s'approchait : « Allez mon commandant, rentrez », dit-il gentiment au cavalier. (Nourissier, *BU* § 134)

Parmi les autres rôles joués par les guillemets, le plus significatif est celui où ils apparaissent « au lieu de l'italique » (p. 147), en marquant par exemple les expressions autonymiques ou mises en évidence :

- (28) Les « quoique » sont toujours des « parce que » méconnus. (Proust, *BU* § 134)
- (29) Je voulais dire qu'elle ne me semblait pas « éminente », ajouta-t-il en détachant cet adjectif. (Proust, *BU* § 134)

2.1.9. Le tiret

Le tiret peut être employé comme signe simple ou double. Dans le premier cas, la seule fonction envisagée par *Le Bon Usage* est celle de « marque[r] le changement d'interlocuteur dans les dialogues » (p. 148) :

- (30) Marceau lui dit d'une voix aux intonations lasses :
- Tu ne penses pas, toi ?
 - Si. Des fois.
 - Qu'est-ce que tu penses ?
 - Des trucs. (Sabatier, *BU* § 135)

Quand ils sont doubles, les tirets servent « à isoler de la phrase certains éléments » (p. 148), parallèlement aux parenthèses. Selon *Le Bon Usage*, entre les deux signes il y a toutefois une différence communicative : seuls le tiret double peut être exploité pour une mise en valeur du segment renfermé, comme dans le deuxième exemple ci-dessous :

- (31) Tous les États qui font la guerre – l'Amérique, par exemple – remettent à des généraux le commandement de leurs troupes en campagne. (de Gaulle, *BU* § 135)
- (32) Il me fallut plusieurs jours de travail – et de travail soigné, utile – pour me faire une raison. (Bosco, *BU* § 135)

2.1.10. L'alinéa

L'alinéa n'est pas traité comme un véritable signe de ponctuation, mais comme un espace laissé en blanc. En effet, il est défini comme « la séparation que l'on établit en allant à la ligne », ou alternativement comme « chaque passage après lequel on va à la ligne » (p. 128). Dans ce sens, l'alinéa n'est donc pas associé au point, mais peut se combiner aussi avec d'autres signes de ponctuation : point interrogatif, point exclamatif, deux points, points de suspension, tiret etc.

2.2. La virgule et les structures coordonnées dans Le Bon Usage

Le traitement de l'usage de la virgule au sein des structures coordonnées proposé par *le Bon Usage* est particulièrement représentatif du style d'analyse choisi par la grammaire : une articulation très détaillée, qui combine les règles générales avec un riche ensemble de cas particuliers et d'exceptions ; une explication des usages combinant, sans véritable hiérarchie, plusieurs ordres de raisons : prosodiques, syntaxiques, communicatives.

La première règle générale nous dit que la virgule est obligatoire entre des unités linguistiques – syntagmes ou propositions – coordonnées sans conjonction :

- (33) Des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir et d'obéir. (de Gaulle *BU* § 125)
- (34) Mais si je me laisse distraire, si je rêve, si je te parle, l'auto fait ce qui lui plaît. (Duhamel, *BU* § 125)

On peut toutefois trouver une virgule aussi là où on pourrait ou devrait s'attendre à un signe de ponctuation plus fort, point-virgule ou point. La première configuration est celle où au niveau sémantique « des actions sont présentées comme se succédant rapidement » (p. 136) :

- (35) On monte, on descend, on débarque les marchandises. (Peisson, *BU* § 125)

La deuxième configuration est celle où la virgule apparaît à la frontière de deux phrases marquées par une forte rupture sémantico-syntaxique, comme dans l'exemple suivant :

- (36) Le concept de propriété privée ne tient pas devant les anonymes, demain on rentrera sans frapper dans votre chambre [...]. (Triolet, *BU* § 125)

Pour ce deuxième cas, *Le Bon Usage* nous dit que « une ponctuation plus forte [...] servirait mieux la clarté de l'expression » (p. 136).

La deuxième règle générale se définit *ex negativo*. Avec des conjonctions différentes de *et*, *ou*, *ni*, on emploie généralement une virgule :

- (37) Je me suis arrêté de souhaiter franchement cette vie, car j'ai soupçonné qu'elle deviendrait vite une habitude. (Barrès, *BU* § 125)

Une exception est prévue en ce qui concerne *mais*, qui peut être dépourvu de virgule quand il unit des expressions brèves :

- (38) Il a conçu pour elle un sentiment ardent mais honorable. (Labiche, *BU* § 125)

La virgule peut également être absente dans des cas où les phrases articulées par *mais* sont plus longues ; ce choix « n'est [toutefois] pas à recommander » (p. 136) :

- (39) Il verse des redevances non négligeables mais moins lourdes que celles qui frappent les catégories précédentes. (Le Roy Ladurie, *BU* § 125)

Avec les conjonctions *et*, *ou*, *ni*, les facteurs déterminant l'emploi de la virgule sont plus complexes : sa présence dépend du nombre des unités coordonnées et de la quantité des conjonctions employées dans la coordination. En présence d'au moins trois termes coordonnés, avec plus d'une conjonction, la virgule marque chaque unité :

- (40) La terre était belle, et riche, et féconde. (Lamennais, *BU* § 125)

Cette règle n'est toutefois pas absolue, comme le montre l'exemple suivant sans virgules :

- (41) Une seule et obstinée et rayonnante pensée. (de Noailles, *BU* § 125)

Si la conjonction précède seulement le dernier terme, la virgule n'est pas employée, quel que soit le nombre des termes coordonnés :

- (42) Une manière commode de faire la connaissance d'une ville est de chercher comment on y travaille, comment on y aime et comment on y meurt. (Camus, *BU* § 125)

Dans les mêmes conditions, la virgule peut toutefois être exceptionnellement employée si le dernier élément demande une pause, due à des raisons pragmatiques comme la mise en relief ou à des raisons syntaxiques comme la longueur des expressions coordonnées :

- (43) C'était ce que sur terre / J'avais pour tout trésor, ou pour toute misère. (Muset, *BU* § 125)

- (44) Elle avait transformé le bas de ce vieil et magnifique hôtel de la rive gauche, et laissé le reste aux malades civils. (Cocteau, *BU* § 125)

Quand les termes coordonnés sont deux (vs trois ou plus), la virgule n'est pas employée si la conjonction est répétée devant chaque terme, mais elle peut être insérée si *ni* est en combinaison avec des constituants longs :

- (45) Nomme-moi donc encore ou ta Sœur ou ton Dieu ! (Vigny, *BU* § 125)
(46) Car ni l'Allemagne ne triomphera de nous, ni nous ne triompherons de l'Allemagne. (Gide, *BU* § 125)

Finalement, la virgule « est presque toujours présente » (p. 138) quand la coordination est différée ; des exceptions sont prévues pour des raisons rythmiques :

- (47) Les cassolettes ne doivent pas coûter cher, ni les parfums qu'on y chauffe. (Étiemble, *BU* § 125)
(48) La brutalité lui plaît et aussi certaines formes puérides de la singularité. (Apollinaire, *BU* § 125)

2.3. Les signes de ponctuation dans d'autres grammaires modernes

Dans les autres grammaires de référence actuelles, la ponctuation n'est pas toujours thématisée comme partie autonome de la description grammaticale : par exemple, dans Wilmet 2007 on ne retrouve pas de chapitre dédié à ce sujet, mais seulement des brèves mentions jouant un rôle dans la définition de certaines unités syntaxiques, comme la phrase (§ 19) ou l'incise (§ 694).

Pour ce qui est des grammaires qui présentent une section à part entière sur la ponctuation, elles proposent généralement une description de la norme moins détaillée que celle du *Bon usage* et moins riche du point de vue de l'exemplification. On peut le voir surtout dans Le Goffic 1993, où l'illustration des fonctions des différents signes de ponctuation est limitée à quelques pages (pp. 65-66), les exemples donnés sont rares – un ou deux par signe – et ils sont tous forgés *ad hoc* pour les besoins de la description. Même dans une grammaire comme Riegel/Pellat/Rioul 2018, qui consacre un gros chapitre à la ponctuation (§ 4, pp. 140-172), on retrouve nettement moins d'exemples et de cas particuliers que dans le *Bon usage*.

En ce qui concerne l'articulation de la matière et des catégories employées pour le traitement de la ponctuation, Riegel/Pellat/Rioul 2018 ne s'éloignent pas du *Bon Usage* : en particulier, on peut observer que la caractérisation prosodique prend toujours le dessus, laissant la place à la syntaxe quand il s'agit d'aborder les aspects les plus minutieux de l'emploi des signes. Dans cette perspective, le cas de la virgule est encore une fois représentatif. Celle-ci est tout d'abord définie comme le signe qui « marque une faible pause » (p. 148), mais lorsqu'il s'agit d'en décrire les usages de manière plus fine, on s'appuie sur des catégories syntaxiques : la virgule sépare, selon les cas, des termes de même fonction (coordonnés ou juxtaposés) et des termes de fonction différente (relatives explicatives, appositions, compléments circonstanciels et subordonnées en position

initiale etc.) ; elle est interdite entre des termes étroitement associés, comme le sujet et verbe ou le verbe et complément d'objet.

Dans le traitement de la ponctuation, l'aspect le plus original de la grammaire de Riegel/Pellat/Rioul 2018 est la place réservée au niveau sémantique, qui s'entrelace constamment avec les niveaux prosodique et syntaxique. Cet aspect émerge fortement quand il s'agit de décrire les signes de ponctuation qui sont appelés « signes à valeur sémantique et énonciative » (p. 153) : deux points, point d'interrogation, point d'exclamation, guillemets, parenthèses, tiret. Mais on le trouve aussi lors de la description de signes démarcatifs, tels que le point, la virgule, le point-virgule, les points de suspension. Ainsi par exemple, on se réfère à la virgule qui sépare le thème et le propos, ou encore aux effets de mise en relief activés par un point qui isole de brefs constituants syntaxiques :

- (49) Magnifique, la luxure. (Jarry, in Riegel/Pellat/Rioul 2018 : 151)
- (50) Seule Hélène Lagonelle échappait à la loi de l'erreur. Attardée dans l'enfance. (Duras, in Riegel/Pellat/Rioul 2018 : 147)

Une organisation de la matière inspirée par des principes différents est témoignée par Le Goffic 1993, qui adopte une conception rigoureusement syntaxique de la ponctuation. Il articule les signes en trois groupes, en fonction du degré de séparation imposé à la chaîne syntaxique : on trouve la classe des séparateurs forts, qui inclut le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation, le point-virgule, les points de suspension et les deux points ; la classe des séparateurs faibles, qui comprend la virgule simple ; et, enfin, la classe des marques d'encadrement, qui contient les signes doubles du répertoire (guillemets, parenthèses, tirets, virgule double).

3. DE LA CODIFICATION À LA VARIATION STYLISTIQUE

3.1. La ponctuation dans la communication médiée électroniquement

Comme dans toutes les langues, et comme le suggèrent partiellement aussi les grammaires analysées ci-dessus, la codification de la ponctuation française laisse un espace ouvert aux variations stylistiques. Parmi celles-ci, il y a tout d'abord la variation qui concerne les différentes classes de textes. Ainsi, si dans les écrits scientifiques la ponctuation tend à être très proche de celle codifiée par les grammaires et les manuels d'orthographe, il n'en va pas de même pour ce qui est d'autres types de textes. En ce sens, le cas le plus représentatif est celui de la communication médiée électroniquement (en particulier SMS, WhatsApp, Twitter), sur laquelle on peut voir par exemple Gautier 2016 et Béguelin 2017. Les phénomènes de ponctuation à observer sont plusieurs et variés. Parmi les plus récurrents, il y a la sous-représentation de la ponctuation démarcative, qui peut aller jusqu'à une absence totale, comme dans l'exemple suivant :

- (51) G : Elle ma dit on se connais je lui et dit nn mais on peut faire connaissance si tu veux apres elle a mis t'es le frere de [Npropre] je lui dis comment tu sais elle me dit je la connais un peux grace a des copine apres je lui pose des questions genre t'as quelle age ou t'habite ques que tu fais et elle me dis le truc (G, WA 584, message 647073, in Béguelin 2017 : 198)

Parfois, et en fonction du type de communication médiée électroniquement, la ponctuation démarcative est remplacée par des émoticônes ou par l'opération d'envoi, qui tronçonne le message en une série de fragments linguistiques.

En ce qui concerne le point, son utilisation restreinte s'explique non seulement par la vitesse d'écriture ou tout simplement par la négligence qui caractérise ce type de rédaction, mais aussi par le fait qu'il est perçu comme une marque d'émotion négative, comme le montrent ces deux remarques proposées par Gautier 2016 : 152 :

- (52) Mettre un point à la fin d'un sms c'est comme envoyer un coup de poing
 (53) Écrire un sms a un pote et mettre un point a la fin guise de ponctuation, au 21ème siècle c'est de venu un acte de terrorisme

À la sous-utilisation de la ponctuation démarcative fait pendant une présence très marquée des points de suspension et des signes modaux, point d'interrogation et point d'exclamation :

- (54) G : Coucou tu as pu noter les trucs que vous avez fais hier et aujour- d'hui ?
 F : houla mais je sais plus
 G : ??????!!!!!!!!!!!!
 ☹️ quoi !!!!!!!!!!!!!
 T'as pas noter !!!!!!!!!!!!! (WA 584, messages 643652-643655, in Béguelin 2017 : 200)

Comme le montre cet exemple, les signes modaux peuvent se répéter et se combiner de façon fortement créative. À ce propos, il convient de rappeler que la ponctuation se trouve exploitée aussi dans l'élaboration des émoticônes.

3.2. La ponctuation dans les textes littéraires (et journalistiques)

3.2.1. Observations sur le point

Dans les textes littéraires, la variation de la ponctuation peut assumer un caractère idiosyncrasique, pouvant être au service de différents types d'effets sémantiques. Ceci ressort de manière claire, entre autres, de l'enquête menée par Lorenceau au sujet de la vision de la ponctuation d'un ensemble d'écrivains contemporains (Lorenceau 1980), des études sur la ponctuation littéraire réunies par Jacques Dürrenmatt dans le numéro de la revue *La licorne* paru en 2000 et de traités sur la ponctuation tels que celui écrit par Jacques Drillon en 1991.

Dans cette perspective, on peut penser à l'accumulation des points et à l'usage qu'en a fait Albert Camus dans *L'étranger* :

- (55) Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : « Mère décédée. Enterrement demain. Sentiments distingués. » Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier.

Drillon 1991 appelle cette manifestation du point « le point froid ». Dans ce début de roman, la sémantique de clôture du point, sa fréquence et le contenu remplissant les segments qu'il isole en font « le signe du fait accompli, la marque de l'irréversible, de ce qui ne mérite plus d'attention » (Drillon 1991 : 133). Outre les textes littéraires, la multiplication des points peut aussi caractériser un type d'écriture qui dialogue volontiers avec la littérature : celle des journaux, en particulier celle des « chapeaux » des articles. Ceci est illustré par le texte suivant, intitulé *Hugo Wolf* :

- (56) Ce n'est pas un vrai compositeur. Il n'écrit ni symphonies, ni quatuors ni concertos. Il passe tout son temps dans les livres. Il vit comme un chien. Il hurle ses poèmes préférés. Sa façon de créer est une aventure unique: écrire l'essentiel de son oeuvre en six mois. Son ambition est démesurée: condenser des opéras entiers dans des chansons de deux minutes. L'inspiration dévore ce musicien. De quel prix va-t-il la payer ! (*Le Monde de la musique*, in Drillon 1991 : 132)

Comme le montre la comparaison entre le texte (56) et sa reformulation en (57), l'emploi du point crée un effet d'emphase ; « les points sont ressentis par le lecteur comme une invitation à s'émerveiller » (Drillon 1991 : 132) :

- (57) Wolf n'est pas un vrai compositeur : il n'écrit ni symphonies, ni quatuors ni concertos, passe son temps dans les livres, vit comme un chien, et hurle ses poèmes préférés.

Le phénomène de l'accumulation des points – nous l'avons vu plus haut (cf. § 2.1.1.) – peut aussi intéresser des constituants unitaires, de sorte qu'il se crée de véritables fractures syntaxiques, dont le but communicatif est la mise en relief :

- (58) Montélimar et surtout Romans ont aussi quelques mots à dire. Et lourds de sens. (Le Roy Ladurie, *BU* § 119)

3.2.2. Observations sur la virgule

S'il est vrai que dans certains styles, en particulier littéraires, le point envahit le champ des signes de ponctuation de niveau inférieur, le contraire est aussi vrai : on peut rencontrer des cas où la virgule est utilisée là où la norme demanderait des signes hiérarchiquement supérieurs : le point, les deux points, les guillemets. Les phénomènes de variation caractérisant la virgule sont par ailleurs plus amples : comme le dit Jacques Drillon avec son style métaphorique, « la virgule vit deux destins contradictoires. D'une part, elle est envahissante: elle permet toutes les juxtapositions possibles, elle donne corps aux phrases les moins construites. D'autre part, elle tend à disparaître partout où son absence ne suscite point de douleur insoutenable » (Drillon 1991 : 252).

Pour ce qui est de la sur-extension de la virgule, on peut l'exemplifier avec les deux passages suivants, proposés dans Drillon 1991 : 252-253 :

- (59) Ils sont suffisamment voyants pour qu'on les reluque en disant, regarde-moi ce con avec sa veste à la con. Comme ça, on ne pense pas, qu'est-ce que c'est que ce type qui fait tout pour qu'on ne le remarque pas ? (Jean-Bernard Pouy, *La clef des mensonges*)
- (60) La camionnette est arrivée dans la cour de la gare, le gyrophare en action, faites place à la Loi, les chaussettes à clous arrivent. (Jean-Bernard Pouy, *La clef des mensonges*)

L'effet de ce type d'envahissement par la virgule consiste à effacer les hiérarchies et les frontières internes au texte, qui doivent être identifiées par le lecteur à travers un processus inférentiel. On estompe par exemple la différence entre mouvements thématiques et argumentatifs au niveau micro-textuel et au niveau méso-textuel ; et encore, on gomme la distinction entre plan mimétique et plan diégétique du texte.

4. PERSPECTIVES THÉORIQUES D'ANALYSE

D'un point de vue théorique, dans les recherches en linguistique les signes de ponctuation sont définis tout d'abord à travers leur domaine de pertinence – mot, phrase, texte – et deuxièmement en référence à leur fonction dans l'écriture. De ce dernier point de vue, trois perspectives d'analyse s'opposent – parfois mélangées les unes aux autres – depuis les premières tentatives de systématisation de la ponctuation au XVII^e siècle : la perspective prosodique ; la perspective syntaxique (ou logique, ou grammaticale) ; la perspective communicative (ou sémantique, ou énonciative).

Pour une histoire plus détaillée du traitement de la ponctuation par les linguistes en France, cf. les études de Tournier 1980, de Jaffré 1991, d'Arrivé 1993 et d'Anis 2004.

4.1. L'analyse prosodique

Certains auteurs considèrent que la fonction fondamentale de la ponctuation consiste à définir la prosodie que l'on doit attribuer au texte quand on le lit à haute voix. C'est un point de vue que l'on rencontre typiquement dans les grammaires normatives de toute époque (cf. § 2). Il inspire notamment la conception pausative selon laquelle la virgule serait associée à une petite pause, le point-virgule à une pause moyenne et le point à une pause longue. Le point de vue prosodique se trouve toutefois aussi représenté dans des études spécialisées. À cet égard, particulièrement significatives sont les années 70-90, où deux positions s'opposaient nettement : la position autonomiste, qui visait un traitement de la ponctuation sans référence à l'oral, et celle phonocentriste, qui voulait expliquer la ponctuation à travers la référence à une oralité latente (Anis 1983, 2004 ; Favriaud 2011b : 8).

Dans les grammaires qui épousent le point de vue phonocentriste, on parle de manière vague de respiration, de pauses, de mélodie, de rythme. Par exemple, Beauzée, cité par Dahlet 2003 : 11, affirmait en 1767 que « La ponctuation est l'art d'indiquer par des signes reçus la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant ». Dans les études de linguistique, les analyses partent généralement du présupposé selon lequel on attribue une prosodie au texte aussi quand on lit de manière silencieuse, et elles se font plus précises et techniques. C'est par exemple le cas de celle proposée par Martin 2011. Après avoir affirmé que dans l'opération d'oralisation du texte écrit la ponctuation joue un rôle

fondamental (minimal mais fondamental), ce dernier nous dit que les signes de ponctuation concourent à définir les intonations modales de l'énoncé, à créer des effets prosodiques de mise en valeur d'une syllabe, d'un mot, d'un syntagme, ainsi qu'à définir les segmentations du texte dans ses unités prosodiques constitutives, segmentations qui « ne correspondent pas toujours à une construction syntaxique déterminée » (p. 104). À l'oral, celles-ci se font à travers le regroupement des groupes accentuels avec d'autres groupes accentuels à leur droite, lorsqu'ils ont une amplitude de variation supérieure, donnée par la durée syllabique, ainsi que par la variation de hauteur syllabique et éventuellement d'intensité. À l'écrit, les regroupements accentuels à effectuer sont indiqués par la hiérarchie de la ponctuation : ainsi par exemple, le groupe marqué par une virgule est agrégé à droite au groupe marqué par les deux points, puis à celui indiqué par le point-virgule, et enfin à celui clôturé par un point.

Une position rigoureusement phonocentriste est facile à contester (Ferrari/Lala 2011) : ainsi par exemple, la solution de continuité intonative caractérisant le passage du sujet au prédicat n'est presque jamais marquée par un signe de ponctuation ; et à l'inverse la coordination copulative de brefs constituants syntaxiques n'entraîne pas de séparation prosodique bien qu'elle soit caractérisée par la présence de virgules. La problématique de la relation entre ponctuation et prosodie se pose naturellement de manière différente si on aborde l'écriture théâtrale : dans ce cas, on s'attend en effet à ce que la ponctuation soit au moins en partie en rapport direct avec les différents aspects de la prosodie. À cet égard, le cas des points de suspension est particulièrement significatif (cf. Riffaud 2007, Hawcroft 2012). Si normalement ceux-ci tendent à avoir la fonction d'activer des contenus sémantiques implicites, dans l'écriture théâtrale ils sont souvent employés par les dramaturges avec le but de mettre en scène mimétiquement les interruptions soudaines de l'oral, provoquées par un problème de formulation du locuteur ou par une intervention de l'interlocuteur. Ces indications, adressées à la fois au lecteur du texte théâtral et à l'acteur, visent à accroître le réalisme de la langue parlée représentée par les œuvres théâtrales.

4.2. L'analyse syntaxique

Dans certains travaux, la fonction fondamentale qui est attribuée à la ponctuation est de nature syntaxique. On peut le voir tout d'abord dans les grammaires normatives, qui emploient souvent – comme on l'a vu dans le Grevisse – des critères syntaxiques dans la description détaillée des usages des signes.

En ce qui concerne les études linguistiques, une approche syntaxique radicale est défendue par Nunberg 1990, qui se concentre sur la ponctuation de l'anglais américain. L'auteur présente un sous-système linguistique complexe appelé « grammaire textuelle », propre au code écrit de la langue, qui s'articule dans un ensemble de règles syntaxiques. La perspective radicalement syntaxique se manifeste déjà par le choix des unités textuelles employées dans l'analyse ; il s'agit en effet d'unités de nature strictement formelle : le paragraphe, la *text-sentence*, la *text-clause* et les *text-phrases*. La distribution de la ponctuation les caractérisant est définie par le biais de règles de réécriture proches de celles utilisées dans l'analyse syntaxique de la phrase en grammaire générative.

L'usage de certains signes de ponctuation est ramené à des raisons hiérarchiques rigides de marquage des unités syntaxiques : le paragraphe est délimité par l'alinéa, la *text-sentence* par le point, la *text-clause* par le point-virgule. Les deux points, les tirets doubles et les parenthèses sont traités en faisant appel à la catégorie syntaxique du *clausal adjunct*, et les règles qui en expliquent l'usage sont toujours rigoureusement formelles : ainsi, par exemple, si les deux points en séquence sont – comme le prétend l'auteur – agrammaticaux, c'est parce que la règle de réécriture pour les expansions syntaxiques marquées par les deux points n'est pas récursive (p. 31). En réalité, les deux points en séquence ne sont pas difficiles à trouver, comme le montre l'exemple suivant :

- (61) Toutes mes passions se groupèrent autour d'une seule : celle-là devint formidable : la liberté ! (Gozlan, in Frantext)

Pour ce qui est de la virgule, Nunberg 1990 reconnaît deux catégories d'usage : les virgules qui délimitent et les virgules qui séparent. L'usage de ces deux types de virgule est défini à travers une liste de configurations grammaticales : la virgule qui délimite peut renfermer « various adverbial expressions, nonrestrictive relative clauses and appositives, vocatives, certain right-node-raised elements, and “parentheticals” in the broad sense » (pp. 37-38), tandis que la virgule qui sépare est employée « with items in series, with conjoined sentences, and with conjoined adjectives » (p. 39). Bien que la dénomination de ces deux types de virgule ne soit pas à première vue très transparente, la distinction est claire et répandue aussi en dehors du territoire anglophone : on la trouve par exemple aussi dans un article important de Simone 1991, qui parle respectivement de virgule « qui ouvre et qui clôt » et de virgule « sérielle ».

Le traitement de l'emploi de la virgule entre deux prédicats coordonnés – exemplifié par l'énoncé (62) – illustre bien le style d'analyse adopté par Nunberg :

- (62) Every president since then has died(,) or has become ill. (in Nunberg 1990 : 81)

Trad. 'Chaque président depuis lors est décédé(,) ou est tombé malade.'

Dans ce cas, la virgule est facultative, car la séquence n'est pas ambiguë : il se crée une structure linguistique déterminée par une propriété analogue à la propriété associative du langage formel des mathématiques. Le signe de ponctuation redevient en revanche obligatoire quand il faut restreindre la portée d'un constituant syntaxique de la phrase, comme le syntagme prépositionnel *while in office* dans l'exemple suivant :

- (63) Every president since then has died, or has become ill while in office. (in Nunberg 1990 : 81)

Trad. 'Chaque président depuis lors est décédé, ou est tombé malade pendant son mandat.'

Comme on peut le remarquer, aucune observation n'est proposée sur les éventuelles différences interprétatives que l'absence ou la présence d'une virgule potentiellement facultative peuvent produire. Une grande attention est en revanche réservée à des phénomènes d'ordre strictement formel, comme la présence ou l'absence du point final après des guillemets fermants, ou l'absorption d'un signe par un autre signe

hiérarchiquement supérieur. Ces cas de figure sont traités en faisant appel à la distinction, courante dans les grammaires transformationnelles des années soixante-dix, entre structures linguistiques profondes et structures linguistiques superficielles : des signes de ponctuation présents dans la structure profonde d'une phrase peuvent disparaître par absorption quand celle-ci se transforme pour devenir la structure linguistique superficielle à laquelle nous sommes confrontés en tant que lecteurs.

Une approche syntaxique radicale (et transformationnelle) dans le traitement de la ponctuation, telle que celle de Nunberg 1990, n'est pas très répandue, certainement à cause de sa complexité, de sa rigidité, et parce qu'elle ignore les importants effets interprétatifs que toute variation de la ponctuation peut produire à l'intérieur de l'énoncé. Comme on l'a vu, les grammaires qui, comme le *Bon Usage*, donnent une importance majeure à la syntaxe, enrichissent leurs analyses avec des données prosodiques et sémantiques.

4.3. L'analyse sémantique

Certains auteurs attribuent à la ponctuation une substance de nature sémantique (sémantico-pragmatique, énonciative). Parmi ceux-ci, il faut certainement mentionner Anis 1988 : 246, qui affirme que les signes de ponctuation contribuent « à la production du sens, en tant qu'organisateur[s] de la séquentialité et indicateur[s] syntagmatique[s] et énonciatif[s] ». Ce point de vue est repris et développé par Dahlet 2003, qui, de manière significative, intitule sa monographie *Ponctuation et énonciation*.

L'idée à la base de la perspective d'analyse sémantique est que la ponctuation contribue à construire le sens de l'acte communicatif où elle apparaît : qu'il s'agit donc d'un ensemble de signes proprement dits, avec un signifiant et un signifié. Plus précisément, dans Dahlet 2003 : 25-26, on distingue les signes de séquence, qui marquent l'étendue des « constituants du texte » et les signes d'énonciation, parmi lesquels on trouve – en se limitant aux signes ici analysés – les hiérarchiseurs discursifs, les marqueurs interactifs et les marqueurs de discours cité. Appartiennent aux signes de séquence l'alinéa, le point, le point-virgule, la virgule ; les hiérarchiseurs discursifs sont les deux points, les parenthèses, le tiret double ; les marqueurs interactifs et de discours cité sont d'un côté le point d'exclamation, le point d'interrogation, les points de suspension et de l'autre côté les guillemets et le tiret de dialogue.

Le point de vue sémantique permet tout autant d'expliquer les usages canoniques des signes de ponctuation que de rendre compte de leurs usages marqués. Prenons le cas du point simple, selon le traitement qu'en offre Dahlet 2003 : 131-134. Dans sa fonction de base – c'est-à-dire quand il délimite des unités syntaxiques du type « phrase » – le point « annonce le lieu où [quant à l'interprétation] l'on procède à la totalisation inférentielle ». Mais le point peut avoir aussi des réalisations syntaxiquement marquées, comme dans les cas de l'exemple (2) ci-dessus et de l'exemple suivant :

- (64) Il n'y a pas d'espace poétique, typographique, qui soit neutre. Pas plus qu'il n'y a de langage neutre, d'observateur neutre. (Meschonnic, in Dahlet 2003 : 131)

Il arrive alors que la totalisation inférentielle activée par le point s'annule rétroactivement, du fait que s'ajoute à droite du signe un segment rattaché à ce qui précède. Ceci produit un mouvement de réouverture de l'inférence et de re-clôture successive, lequel provoque à son tour un effet de rhématisation sur le constituant extra-posé par le point : un effet qui peut être par exemple au service de l'argumentation.

Le point de vue sémantique peut même s'appliquer à la virgule, le signe apparemment le plus syntaxique de tous. Il est facile tout d'abord de montrer sa fonction constructrice au niveau du sens, comme le montrent les couples d'énoncés suivants :

- (65) Il n'a pas joué comme je le pensais/Il n'a pas joué, comme je le pensais ; Il est mort naturellement/Il est mort, naturellement ; C'est bien ça/ C'est bien, ça ; Les élèves qui n'ont pas fait leurs devoirs resteront en classe/ Les élèves, qui n'ont pas fait leurs devoirs, resteront en classe (< Dahlet 2003 : 77).

D'un point de vue général, dans Ferrari/Lala 2011 – après avoir montré que ni une approche prosodique ni une approche syntaxique ne sont possibles – on considère que la virgule double marque l'articulation interne de l'énoncé en sous-unités communicatives, qu'on appelle unités informationnelles (mais que l'on peut aussi appeler unités énonciatives [Groupe de Fribourg 2012]). Ce type de marquage est réel mais complexe. Ainsi par exemple, s'il est vrai que la virgule double marque systématiquement la présence d'une frontière informationnelle/énonciative, le contraire n'est pas vrai. Ceci peut être observé en ce qui concerne les constituants circonstanciels ouvrant l'énoncé : bien qu'ils tendent à constituer une unité informationnelle de cadre, la virgule peut être absente à cause de leur brièveté :

- (66) Hier il nous arriva trois personnes et des livres, toutes visites d'amis. (de Guérin, in Frantext)

4.4. L'analyse multifonctionnelle (ou « opportuniste »)

Thématisant le point d'interrogation, Berrendonner-Béguelin observent que ce signe de ponctuation assume un ensemble de fonctions hétérogènes (in Groupe de Fribourg 2012 : 16) : une fonction prosodique (67) ; une fonction de marquage d'acte illocutoire sans retombées prosodiques (68) ; une fonction de pseudo-ordre (69) :

- (67) Vous voulez les flinguer, c'est ça ?
(68) Comment expliquer ? Comment dire ? Comment vous dire ?
(69) Parlez, parlez, ma fille ?

Le point d'interrogation peut d'ailleurs relever d'un « code iconographique autonome, indépendant de la langue, et utilisé conjointement à elle pour figurer certains états mentaux (étonnement, incertitude, perplexité...) », avec un fonctionnement proche de celui des émoticônes :

- (70) En utilisant le terme d'anamorphose (?), l'artiste nous facilite la rime avec névrose.

La conclusion qu'on tire de ces exemples, et d'exemples parallèles concernant d'autres signes, est que « [I]es signes de ponctuation [...] ne transcrivent pas avec constance une seule et même articulation du discours, mais recodent de façon opportuniste des données linguistiques de toute nature, tantôt intonatives, tantôt syntaxiques, tantôt modales, tantôt sémantico-lexicales, quand ce ne sont pas des contenus implicites » (pp. 15-16).

À la différence des autres entités linguistiques, les signes de ponctuation seraient donc fonctionnellement très hétérogènes et les utilisateurs les feraient intervenir en fonction des différents besoins de l'écriture. Un point de vue polyfonctionnel mais moins radical se trouve par exemple dans Védénina 1980.

4.5. Bilan

Du point de vue théorique, la ponctuation a fait l'objet d'analyses de type prosodique, de type syntaxique (grammatical), de type sémantique (sémantico-pragmatique, énonciatif) et de nature multifonctionnelle. Le choix parmi ces perspectives d'analyse est, lui aussi, d'ordre théorique : ainsi par exemple, une vision formelle générativiste de la langue amènera à faire émerger la syntaxe ; par ailleurs, une idéologie linguistique de caractère fonctionnel conduira à opter pour un traitement sémantique. En perspective multifonctionnelle, des stratégies sont en outre envisageables qui pourraient mettre de l'ordre dans l'apparente hétérogénéité.

À l'état actuel, les perspectives d'analyse les plus convaincantes sembleraient être la perspective multifonctionnelle et la perspective sémantique. La première a l'avantage de couvrir tous les cas de figure en choisissant les perspectives d'analyse en fonction de chaque manifestation des signes de ponctuation. La deuxième permet d'avoir une vision de la ponctuation plus unitaire et hiérarchisée. À la lumière du point de vue sémantique, les régularités prosodiques qu'il nous est donné de constater lors de la lecture à haute voix et les régularités syntaxiques observables ne seraient en fin de compte que des épiphénomènes d'une *ratio* de base qui est autre.

5. LA PERSPECTIVE DIDACTIQUE

Un autre aspect notable de l'analyse de la ponctuation concerne son apprentissage et son enseignement. Cet aspect a été l'objet de plusieurs études, parmi lesquelles la plus complète est celle de Daniel Bessonnat (Bessonnat 1991). Partant d'un questionnaire ample et articulé adressé à deux classes de collège (une troisième et une quatrième), Bessonnat montre à quel point la ponctuation est mal connue et mal utilisée, de sorte qu'elle ne peut pas échapper à un enseignement explicite. L'objectif de l'auteur consiste donc d'une part à décrire des activités didactiques qui ont déjà fait preuve de leur utilité et de l'autre à proposer des pistes de travail non encore soumises au feu de la pratique. Se concentrant tout d'abord sur les usages de la ponctuation selon la norme – et seulement dans un second temps aux particularités stylistiques –, l'enseignement de la ponctuation passe à travers des opérations d'inventaire et de classement formel et fonctionnel, opérations devant être effectuées en collaboration avec les élèves. En ce qui concerne par exemple la typologie des fonctions, on devra agir tant du point de vue de la

compréhension que de celui de la production. Quant à la compréhension, sa didactique pourra s'effectuer sur la base de différentes activités : par exemple, constituer un corpus de textes compétents et demander aux élèves d'identifier tous les signes et leurs différents emplois ; partir d'un corpus de textes d'élèves et réfléchir sur les différentes fonctions des signes qu'ils contiennent ; analyser un corpus de signes de ponctuation prélevés dans les textes d'élèves et jugés déviants par l'enseignant ; donner à lire un même texte ponctué de manière différente ; proposer diverses manipulations vouées à désambiguïser le contenu des énoncés. En ce qui concerne la production, on peut par exemple demander aux élèves d'écrire un texte en s'interdisant tout recours à la ponctuation ; faire produire un texte qui utilise au maximum un signe particulier ; faire écrire un texte avec une ponctuation erronée. Dans toutes ces opérations de compréhension et de production, il est important que les élèves comprennent l'importance substantielle de la ponctuation, qu'ils ne la considèrent pas comme un aspect cosmétique de l'écriture.

6. L'ANALYSE CONTRASTIVE : LA VIRGULE DU FRANÇAIS VS LA VIRGULE DE L'ALLEMAND

L'analyse de phénomènes, d'unités ou de structures linguistiques en perspective contrastive apporte toujours de précieux enseignements. En ce qui concerne la ponctuation – plus précisément la virgule –, c'est la comparaison entre français et allemand qui est particulièrement révélatrice.

Comme nous le dit le Duden 2007, en allemand on emploie une virgule chaque fois qu'il y a une frontière entre une phrase subordonnée explicite et une phrase principale : ceci vaut quel que soit l'ordre des deux phrases et quelle que soit la fonction syntaxique de la subordonnée : complétive, relative ou circonstancielle. Cet usage est très différent de celui du français, où les complétives n'exigent pas de ponctuation (à moins qu'elles ne soient disloquées) et où les relatives demandent une virgule quand elles sont appositives et l'interdisent si elles sont restrictives. Ce contraste entre français et allemand est également significatif du point de vue théorique. On pourrait y voir par exemple un argument en faveur d'un traitement communicatif de la virgule du français : si la virgule n'est pas admise avec les complétives et les relatives restrictives, c'est parce qu'entre leur contenu et celui de la principale il n'y a pas de frontières informationnelles/énonciatives : on est dans un processus de composition syntaxico-sémantique. Ceux qui optent pour une analyse syntaxique de la ponctuation française pourraient soutenir qu'en allemand la virgule est sensible à la catégorie syntaxique, tandis qu'en français elle réagit aussi à des données de caractère fonctionnel.

7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

7.1. *Ouvrages de base*

Anis, Jacques, 2004, « Les linguistes français et la ponctuation », *L'information grammaticale* 102, 5-10.

Catach, Nina, 1994, *La ponctuation*, Paris, Presses Universitaires de France.

Dahlet, Véronique, 2003, *Ponctuation et énonciation*, Matoury, Ibis Rouge.

Grevisse, Maurice & André Goosse, 2016, *Le bon usage. Grammaire française*, 16^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Popin, Jacques, 1998, *La ponctuation*, Paris, Nathan.

Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat & René Rioul, 2018, *Grammaire méthodique du français*, 7^e édition, Paris, Presses Universitaires de France.

7.2. *Ouvrages cités*

Anis, Jacques, 1988, *L'écriture. Théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck Université.

Anis, Jacques, 2004, « Les linguistes français et la ponctuation », *L'information grammaticale* 102, 5-10.

Arrivé, Michel, 1993, *Réformer l'orthographe ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

Béguelin, Marie-José, 2017, « Démarcations graphiques et entités linguistiques : le cas du français contemporain », in A. Ferrari, L. Lala & F. Pecorari (éds), *L'interpunzione oggi (e ieri). L'italiano e altre lingue europee*, Florence, Cesati, 187-205.

Bessonnat, Daniel, 1991, « Enseigner la... « ponctuation » ? (!) », *Pratiques* 70, 9-45.

Catach, Nina, 1994, *La ponctuation*, Paris, Presses Universitaires de France.

Dahlet, Véronique, 2003, *Ponctuation et énonciation*, Matoury, Ibis Rouge.

Defays, Jean-Marc, Laurence Rosier & Françoise Tilkin (éds), 1998, *À qui appartient la ponctuation ? Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège (13-15 mars 1997)*, Bruxelles, Duculot.

Drillon, Jacques, 1991, *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard.

Duden, 2007, *Duden. Richtiges und gutes Deutsch. Wörterbuch der sprachlichen Zweifelsfälle*, 6^e édition, Mannheim/Leipzig/Vienne/Zurich, Dudenverlag.

Dürrenmatt, Jacques (éd.), 2000, *La ponctuation* (= *La Licorne* 52, février 2000).

Favriaud, Michel, 2011a, *La ponctuation : la phrase – dans la poésie contemporaine. Études des œuvres de du Bouchet, Jaccottet, Stéfan*, Sarrebruck, Éditions Européennes.

Favriaud, Michel, 2011b, « Approches nouvelles de la ponctuation, diachroniques et synchroniques », in M. Favriaud (éd.), *Ponctuation(s) et architecturation du discours écrit* (= *Langue française* 172), Paris, Larousse/Armand Colin, 3-18.

Ferrari, Angela & Letizia Lala, 2011, « Les emplois de la virgule en italien contemporain. De la perspective phono-syntaxique à la perspective textuelle », in M. Favriaud (éd.), *Ponctuation(s) et architecturation du discours écrit* (= *Langue française* 172), Paris, Larousse/Armand Colin, 53-68.

Ferrari, Angela & Roska Stojmenova, 2015, « Virgole tedesche e virgole italiane a confronto, tra teoria e descrizione », in A. Ferrari & V. Buttini (éds), *Aspetti della punteggiatura contemporanea* (= *RiCognizioni* 4/2), 23-39. [en ligne : <http://www.ojs.unito.it/index.php/ricognizioni/article/view/1035/1187>]

Gautier, Antoine, 2016, « Le “point archi-sec” et la “grammaire parallèle” de la communication électronique », in S. Pétilion, F. Rinck & A. Gautier (éds), *La ponctuation à l'aube du XXI^e siècle. Perspectives historiques et usages contemporains*. Actes des journées d'études de Nanterre du 29 mars 2013 et du 4 avril 2014, Limoges, Lambert-Lucas, 149-159.

Grevisse, Maurice & André Goosse, 2016, *Le bon usage. Grammaire française*, 16^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Groupe de Fribourg, 2012, *Grammaire de la période*, Berne, Peter Lang.

Hawcroft, Michael, 2012, « Punctuating Dramatic Dialogue: Corneille's Suspension Points », *The Modern Language Review* 107/1, 124-142.

Jaffré, Jean-Pierre, 1991, « La ponctuation du français : études linguistiques contemporaines », *Pratiques* 70, 49-83.

Le Goffic, Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

Lorenceau, Annette, 1980, « La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui », in N. Catach (éd.), *La ponctuation* (= *Langue française* 45), Paris, Larousse/Armand Colin, 88-97.

Martin, Philippe, 2011, « Ponctuation et structure prosodique », in M. Favriaud (éd.), *Ponctuation(s) et architecturation du discours écrit* (= *Langue française* 172), Paris, Larousse/Armand Colin, 99-114.

Nunberg, Geoffrey, 1990, *The linguistics of punctuation*, Stanford, Center for the Study of Language and Information.

Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat & René Rioul, 2018, *Grammaire méthodique du français*, 7^e édition, Paris, Presses Universitaires de France.

Riffaud, Alain, 2007, *La ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*, Genève, Droz.

Simone, Raffaele, 1991, « Riflessioni sulla virgola », in M. Orsolini & C. Pontecorvo (éds), *La costruzione del testo scritto nei bambini*, Florence, La Nuova Italia, 219-231.

Tournier, Claude, 1980, « Histoire des idées sur la ponctuation, des débuts de l'imprimerie à nos jours », in N. Catach (éd.), *La ponctuation* (= *Langue française* 45), Paris, Larousse/Armand Colin, 28-40.

Védénina, Ludmilla G., 1980, « La triple fonction de la ponctuation dans la phrase : syntaxique, communicative et sémantique », in N. Catach (éd.), *La ponctuation* (= *Langue française* 45), Paris, Larousse/Armand Colin, 60-66.

Wilmet, Marc, 2007, *Grammaire critique du français*, 4^e édition, Bruxelles, De Boeck.

7.3. Autres ouvrages

AA. VV., 1988, *Le génie de la ponctuation* (= *Traverses* 43, février 1988).

AA. VV., 1998, *La ponctuation* (= *Le Discours Psychanalytique. Revue de l'Association Freudienne* 18, octobre 1997).

Barroy, Gérard, 2010, *Mise au point sur la virgule*, Paris, L'Harmattan.

Catach, Nina (éd.), 1980, *La ponctuation* (= *Langue française* 45), Paris, Larousse/Armand Colin.

Catach, Nina & Claude Tournier (éds), 1979, *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, Paris/Besançon, Éditions du CNRS.

Colignon, Jean-Pierre, 2004, *Un point, c'est tout! La ponctuation efficace*, Paris, Victoires.

Curreri, Rossana, 2011, *Ponctuation e punteggiatura allo specchio. Idee contemporanee sull'arte interpuntiva*, Rome, Aracne.

Damourette, Jacques, 1939, *Traité moderne de ponctuation*, Paris, Larousse.

Demaneuelli, Claude, 1987, *Points de repère. Approche interlinguistique de la ponctuation français-anglais*, Université de St-Étienne, Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherche sur l'Expression Contemporaine.

Doppagne, Albert, 2006, *La bonne ponctuation. Clarté, efficacité et précision de l'écrit*, Bruxelles, Duculot.

Favriaud, Michel (éd.), 2011, *Ponctuation(s) et architecturation du discours écrit* (= *Langue française* 172), Paris, Larousse/Armand Colin.

Fayol, Michel, 1989, « Une approche psycholinguistique de la ponctuation. Étude en production et en compréhension », *Langue française* 81/1, 21-39.

Houdart, Olivier & Sylvie Prioul, 2006, *L'art de la ponctuation. Le point, la virgule et autres signes fort utiles*, Paris, Éditions du Seuil.

Jaffré, Jean-Pierre, 1988, « Lecture et production graphique chez les jeunes enfants : l'exemple du domaine extralphabétique », *Langue française* 80, 20-32.

Passerault, Jean-Michel, 1991, « La ponctuation. Recherches en psychologie du langage », *Pratiques* 70, 85-104.

Pétillon-Boucheron, Sabine, 2003, *Les détours de la langue : étude sur la parenthèse et le tiret double*, Louvain, Peeters.

Pétillon, Sabine, Fanny Rinck & Antoine Gautier (éds), 2016, *La ponctuation à l'aube du XXI^e siècle. Perspectives historiques et usages contemporains*. Actes des journées d'études de Nanterre du 29 mars 2013 et du 4 avril 2014, Limoges, Lambert-Lucas.

Sensine, Henri, 1930, *La ponctuation en français*, Paris, Payot.

Védénina, Ludmilla G., 1989, *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, Paris, Peeters-Selaf.